

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024-02-06-008
Séance du 6 février 2024

Date de convocation : 31 janvier 2024
Date d'affichage de la convocation : 31 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	A	Gilbert BARRIQUAND
Mustafa SARIKAYA	P		Carine MOUSTAUD	P	
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	A	Franck GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	A	Virginie BECQUET
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	A	Christian PRADIER	Anne PIRAT	P	
Christian PRADIER	P		Nadine CHAMARD-COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	A	Anne FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	A	
Patrick RENARD	P		Anthony RAMBEAU	A	Christian GUILLEMOT
Franck GENILLON	P				

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne PIRAT

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 20
Pouvoirs : 6
Quorum : 14

Objet : FINANCES - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Rapporteur : Aurore SAMIER, cinquième adjointe

Aurore SAMIER, cinquième adjointe, rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Ce débat d'orientation budgétaire (DOB) doit avoir lieu dans les dix semaines, comme prévu en M57, précédant le vote du budget et il doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui est porté à la connaissance des conseillers municipaux. Celui-ci porte sur les orientations budgétaires de la ville de Montluel pour l'exercice 2024. Enfin, il est à noter que le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Madame La Maire invite le conseil municipal à délibérer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2024

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Le secrétaire de séance

Transmise en Préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20240206-2024-02-06-008-DE
Reçu en Préfecture le 08/02/2024
Date de réception en Préfecture : 08/02/2024

Affichée le :

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20240206-2024-02-06-008-DE
Date de réception préfecture : 08/02/2024